

Protection sociale complémentaire des agents territoriaux

Centre de Gestion de la FPT de Seine-Maritime

Compte de résultat 2022
Rendez vous du 25/07/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230925-2023-DEL-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Sommaire

1- Note de conjoncture Nationale

- 1.1 La fréquence des arrêts supérieurs à 3 mois
- 1.2. Une augmentation de la gravité des arrêts
- 1.3. Les causes

2- Analyse du compte de résultats

- 2.1. Les données du contrat
- 2.2. La mutualisation du contrat
- 2.3. Le profil des adhérents
- 2.4. La sinistralité
- 2.5. Les données financières

3- Orientations 2024

- 3.1. Ajustement des conditions contractuelles
- 3.2. Outils d'accompagnement
- 3.3. Information aux agents

ACTUALITÉS ET ÉVOLUTIONS 2022

DU MARCHÉ DE LA PRÉVOYANCE

MAINTIEN DE SALAIRE



1. Conjoncture Nationale

L'absentéisme atteint son plus haut niveau depuis 2016



Une sinistralité en hausse en 2022 sur l'ensemble du marché :

La 8e édition de du baromètre Absentéisme Malakoff-Humais observe un niveau record de l'absentéisme maladie avec **50 % de salariés arrêtés** au moins une fois cette année. Un autre indicateur se dégrade cette année : l'état de santé des salariés. Moins de la moitié (48 %) estiment en effet avoir à la fois un bon état de santé mentale et physique, soit une baisse de 6 points par rapport à 2022.

Malgré la sortie de la crise sanitaire, la prescription d'arrêts maladie augmente encore cette année et connaît une hausse continue depuis 3 ans. 50 % des salariés se sont vu prescrire un arrêt de travail au cours des 12 derniers mois, soit une progression de 8 points depuis l'année dernière et de 14 points depuis 2020 : l'indicateur est à son niveau le plus haut depuis 2016.

D'autres facteurs explicatifs structurels demeurent cependant pour la MNT :

- Le vieillissement de la population
- La montée en puissance des conventions de participation dont la sinistralité reste encore cette année, plus conséquente que prévu à l'origine (phénomènes d'anti-sélection et retards dans la mutualisation des contrats)

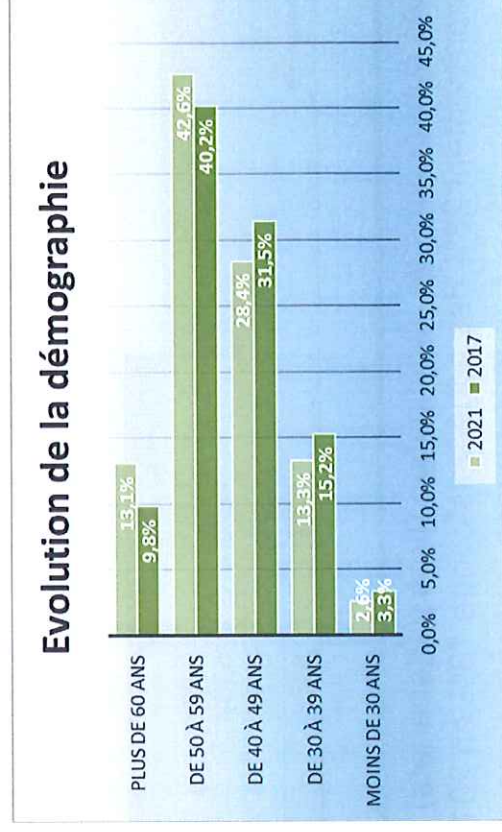
La sinistralité prévoyance 2021 : quelques éléments d'analyse



L'évolution de la fréquence d'entrée en arrêt de travail de plus de 3 mois par classes d'âges

Tranches d'âges	2019	2020	2021
moins de 30 ans	5,7%	5,4%	5,7%
de 30 à 39 ans	5,5%	5,1%	5,7%
de 40 à 49 ans	5,6%	5,2%	5,9%
de 50 à 59 ans	6,8%	6,7%	7,2%
plus de 60 ans	6,1%	6,7%	6,6%
Ensemble	6,0%	6,0%	6,5%

L'évolution de la démographie par classes d'âges



En 2021 : une augmentation de la fréquence au global de 8 à 10% en 2021, et de +12 à 13% sur les classes d'âges 30-39 ans et les 40-49 ans
 Une augmentation régulière et continue sur les plus de 50 ans
 Les plus de 50 ans représentent 56% de la population assurée à la MNT en 2021 contre 50% en 2017



Les conventions de participation (hors partenariats) représentent 28% des adhérents) la MNT contre 13% en 2017. Leur sinistralité est en forte hausse (antisélections et difficultés de mutualisation)



La sinistralité prévoyance 2021 : quelques éléments d'analyse

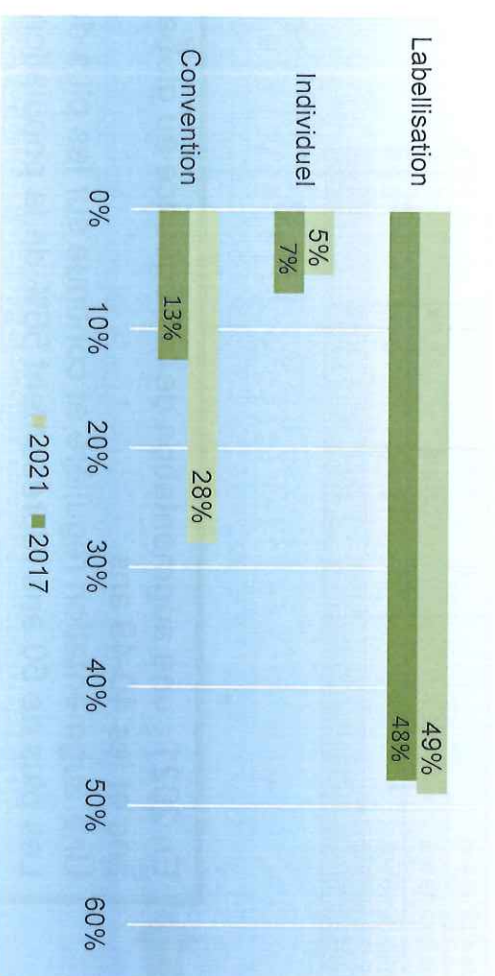
L'évolution de la fréquence d'entrée en arrêt de travail de plus de 3 mois par type de contrat

	2019	2020	2021
Convention	6,0%	5,8%	6,6%
Individuel	5,8%	5,7%	6,4%
Labellisation	6,4%	6,3%	6,8%
Ensemble	6,0%	6,0%	6,5%

Les conventions de participation (hors partenariats) représentent 28% des adhérents contre 13% en 2017. Leur sinistralité est en forte hausse (antisélections et difficultés de mutualisation)
La part des adhérents en labellisation reste stable, l'évolution de leur sinistralité est dans la moyenne

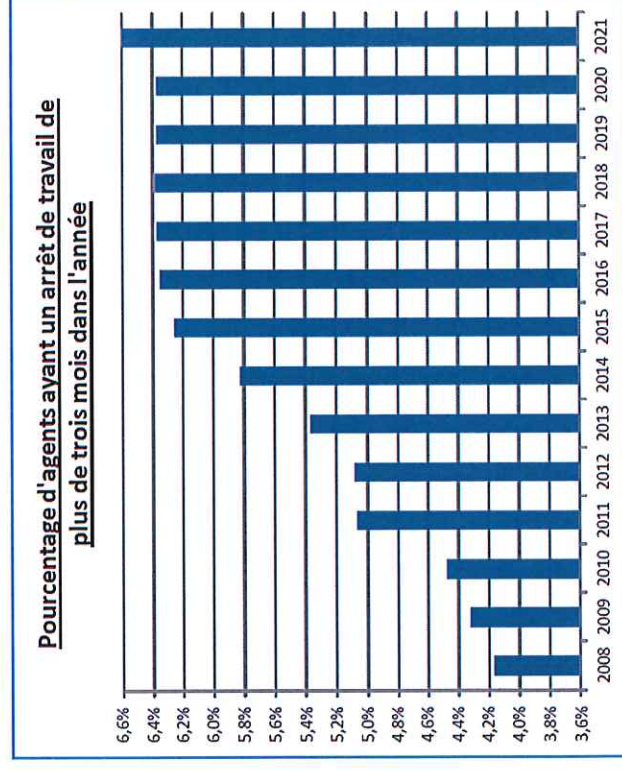
L'évolution de la démographie par types de collectivités

Evolution de la démographie assurée par types de contrat



1.1. Fréquence des arrêts supérieurs à 3 mois

Une fréquence des arrêts supérieurs à 3 mois qui se stabilise mais demeure à un niveau élevé. Le nombre d'arrêts de travail supérieurs à trois mois (passage à demi traitement) rapporté au nombre d'agents couverts a progressé de façon très importante entre 2010 et 2015 : de l'ordre de 50 % en 5 ans. Depuis, cette fréquence d'arrêt de travail a tendance à se stabiliser mais n'en demeure pas moins à un niveau très élevé : depuis 2016, plus de 6 % des agents ont eu un arrêt de travail de plus de trois mois au cours de l'année.



1.2. Une augmentation de la gravité des arrêts

Si les nombres d'entrées en congés longue maladie ou longue durée ont également tendance à se stabiliser sur ces dernières années, en revanche la fréquence des mises en disponibilité ne cesse de progresser surtout après les congés de maladie ordinaire.

Les congés longue maladie qui débutent presque toujours par des congés maladie ordinaire, se présentent dans 11% des arrêts de travail et les congés longue durée 4%. Les mises en disponibilité, quant à elles, apparaissent en 2021 dans 12% des arrêts de travail indemnisés par la MNT

Fréquences par types d'arrêts	2016	2021	Taux de progression cumulé sur 5 ans	Taux de progression moyen annuel sur les 5 dernières années	Taux de transformation des CMO en CLM, CLD ou disponibilités
CMO	6,3%	6,6%	4,7%	0,9%	
CLM	0,72%	0,73%	0,9%	0,2%	11%
CLD	0,27%	0,27%	0,0%	0,0%	4%
Mises en disponibilités	0,86%	0,92%	7,6%	1,5%	12%

4p CMO

1.2. Une augmentation de la gravité des arrêts

Ces éléments sont à rapprocher de la durée moyenne des indemnisations qui s'allonge d'année en année : sur les cinq dernières années, tous types d'arrêts confondus y compris mises en disponibilité, celle-ci a progressé en moyenne de 1 à 2 % par an:

Durées moyennes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CMO	71	71	73	73	74	74
CLM	408	409	410	411	412	412
CLD	586	587	587	588	588	588
DISPO	242	243	245	246	248	250
TOTAL tous types d'arrêts	165	165	167	167	169	169

1.2. Une augmentation de la gravité des arrêts

C'est ainsi que :

- La majorité des arrêts de travail sont indemnisés au titre de congés maladie ordinaire pour une durée moyenne de 74 jours
- De plus pour 100 arrêts de congés maladie ordinaire :
 - 11 passent en congés longue maladie et donnent lieu chacun à 412 jours d'indemnisation
 - 4 passent en congés longue durée pour une durée de 588 jours d'indemnisation
 - 12 donnent lieu à des mises en disponibilité pour une durée d'indemnisation de 250 jours
- Au total un arrêt de travail donne lieu en moyenne à 169 jours d'indemnisation.

1.2. Une augmentation de la gravité des arrêts

L'INVALIDITE

La garantie invalidité poursuit dans le temps la garantie incapacité, dont elle est le relais : aussi son évolution est-elle directement impactée par celle de l'incapacité de travail.

A noter que le taux de passage d'un congé maladie ordinaire à l'invalidité est de moins de 1 % ; il est de 18 % après un congé longue maladie et de 31 % après un congé longue durée.

Les statistiques CNRACL indiquent une légère augmentation de la fréquence d'entrée en invalidité depuis 2015, en lien avec le vieillissement de la population et par conséquent la gravité des arrêts de travail. Cette fréquence pour la tranche d'âges 55-59 ans est de 0,70 %.

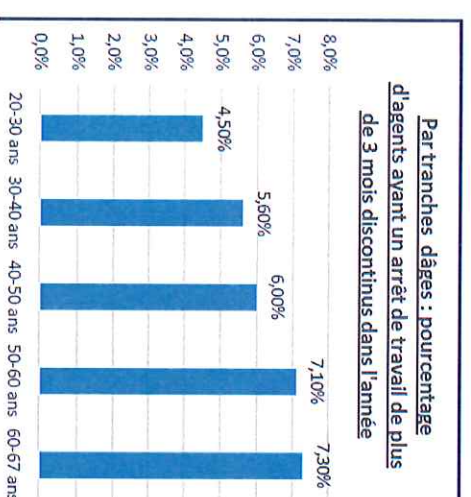
1.3 Les causes

Le vieillissement de la population : selon la CNRACL, l'âge moyen de la population des agents territoriaux est 47,9 ans en 2020 et progresse d'environ un trimestre par an.

L'impact de la Réforme des retraites de 2011 : avec l'augmentation de la durée d'activité, la proportion des agents de plus de 60 ans par rapport à l'ensemble des assurés, devient plus importante : comme il s'agit des agents les plus exposés aux maladies les plus graves, cette situation contribue à augmenter la sinistralité.

Le phénomène de vieillissement constaté dans la fonction publique territoriale est aussi aggravé par le caractère facultatif de l'adhésion à la garantie prévoyance.

A la MNT, les agents de plus de 60 ans représentaient moins de 4 % des assurés en 2011 ; Ils représentent à fin 2021 près de 13 % des assurés. Or, l'âge impacte fortement la fréquence des arrêts de travail supérieurs à trois mois. Environ 7,3 % des agents de plus de 60 ans ont un arrêt de travail de plus de trois mois par an contre 5,6 % pour les agents de 30-40 ans.



GARANTIES MAINTIEN DE SALAIRE

LES ÉVOLUTIONS DU RISQUE 2022

**IMPACTS SUR LES COTISATIONS
ET LES GARANTIES**

2. Analyse du compte de résultats

2.1. Les données de votre contrat

Garantie(s) souscrite(s) 2022 :

- Indemnités journalières (collective)
- Régime indemnitaire (individuelle)
- Invaliddité (individuelle)
- Perte de retraite (individuelle)
- Décès/PTIA (individuelle)

Taux de cotisation TTC 2022 :

Groupe Tarifaire	Taux de cotisation base
Moins de 50 agents	0,65%
De 50 à 349 agents	0,85%
350 agents et plus	0,88%

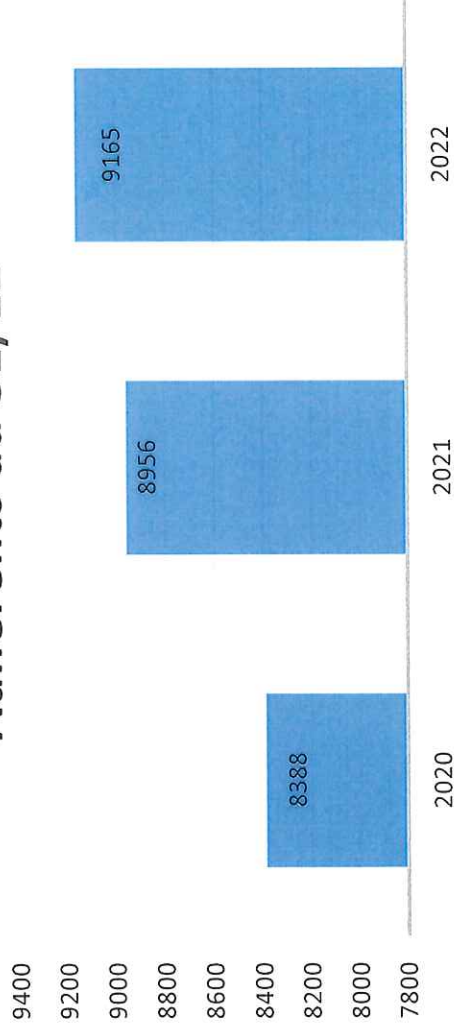
2.2 La mutualisation de votre contrat

Effectif assurable : 15600

Nombre d'assurés : 9165 (au 31/12/2022)

Mutualisation des effectifs : 58,7%

Adhérents au 31/12



La mutualisation des nouveaux entrants est une démarche essentielle pour assurer la pérennité du contrat sur le long terme.
8388 agents étaient adhérents au 31/12/2021

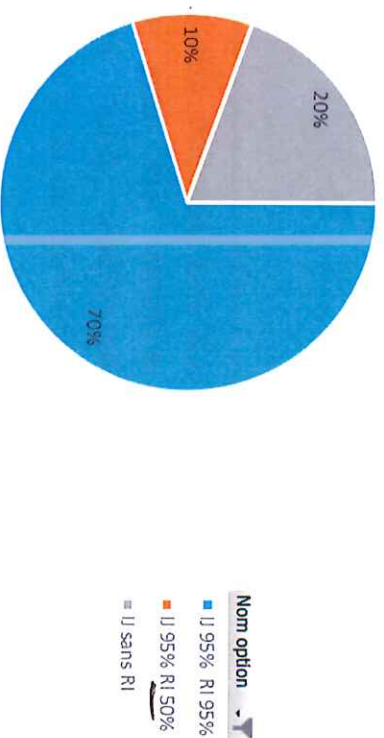
2.3 Le profil des adhérents

Le régime indemnitaire

Régime Indemnitaire Raison sociale de l'employeur

Nombre d'adhérents

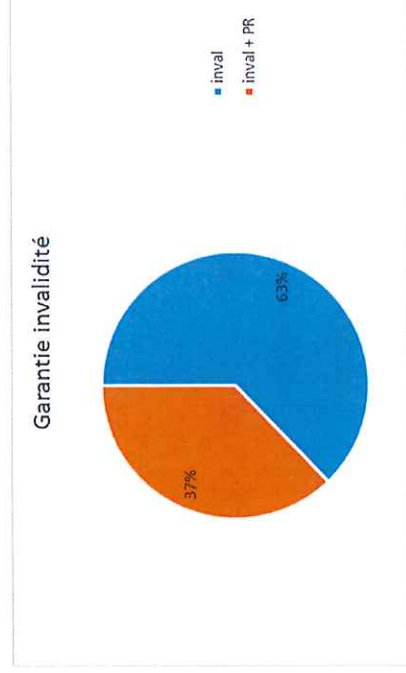
Répartition des adhésions selon la couverture du RI



80% des adhérents ont choisi de couvrir leur Régime indemnitaire, cela représente un peu moins de 7500 agents.
La couverture du RI à 95% est la plus choisie pour environ 6500 agents.
Elle s'applique à toutes les garanties souscrites.

2.3 Le profil des adhérents

L'invalidité:



23% des adhérents ont souscrits à la garantie invalidité optionnelle, ils représentent un peu plus de 2150 adhérents.
Elle est choisie à 63% seule et à 37% avec l'option perte de retraite en capital.

Le capital décès / PTIA:

14,6% des adhérents ont souscrit au capital décès / PTIA, soit un peu plus de 1300 agents.
Il peut être souscrit soit en complément de la garantie JJ seule soit en complément des garanties invalidité.

2.3 Le profil des adhérents

Les données démographiques de relatives aux adhérents présentent une population sensiblement plus âgée que les constats nationaux :

- L'âge moyen des adhérents : 48 ans, la moyenne nationale : 47,7 ans (CNRACL 2019)
- Les agents de 50 ans et plus représentent 50 % de l'effectif, moyenne nationale 37%

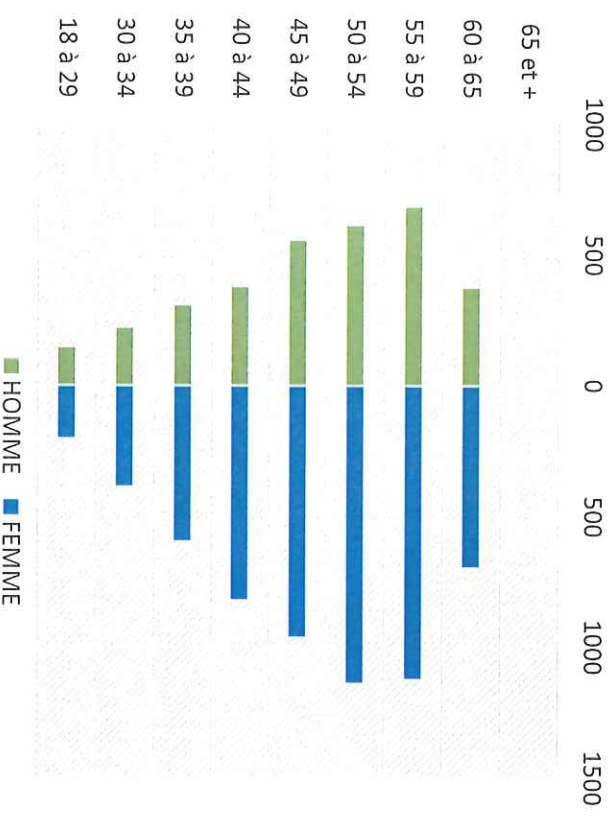
Plus de la moitié des agents sont plus exposés aux risques lourds : CLM/CLD/Invalidité.

- Les agents de 60 ans et plus représentent 12% de l'effectif,
- Les agents de moins de 40 ans représentent 20% de l'effectif, soit 8 points de moins que sur le plan national (28 %).



- L'âge étant le principal facteur aggravant en termes d'arrêt maladie, la surreprésentation des plus âgés accentue le risque de déséquilibre technique et financier du contrat.
- La mutualisation des classes d'âge les plus jeunes permettra de compenser la forte représentation des classes d'âge les plus élevées

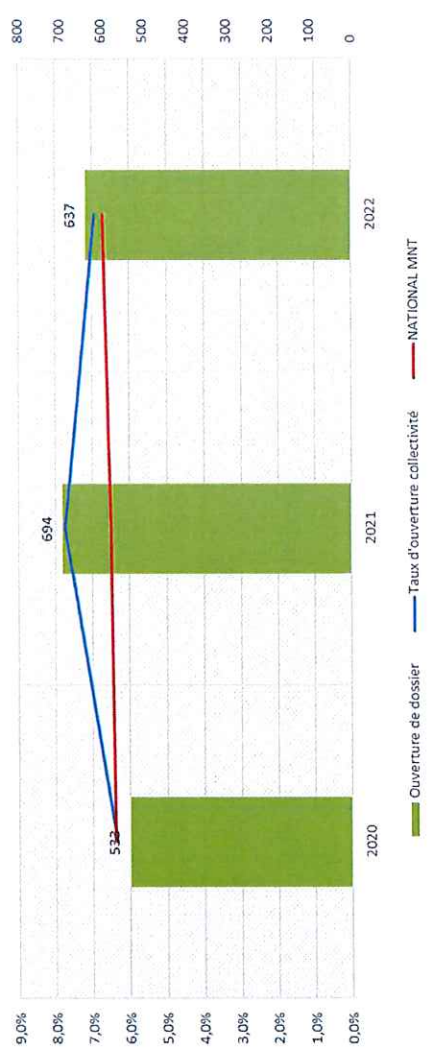
Pyramide des âges des agents



2.4. La sinistralité : Ouvertures de droits

Exercice de survenance	Ouverture de dossier	Adhérents au 31/12	Taux d'ouverture collectivité	NATIONAL MNT
2020	533	8388	6,4%	6,4%
2021	694	8956	7,7%	6,5%
2022	637	9165	7,0%	6,7%

Nombre de dossiers ouverts par année de survenance et taux de variation



Commentaires

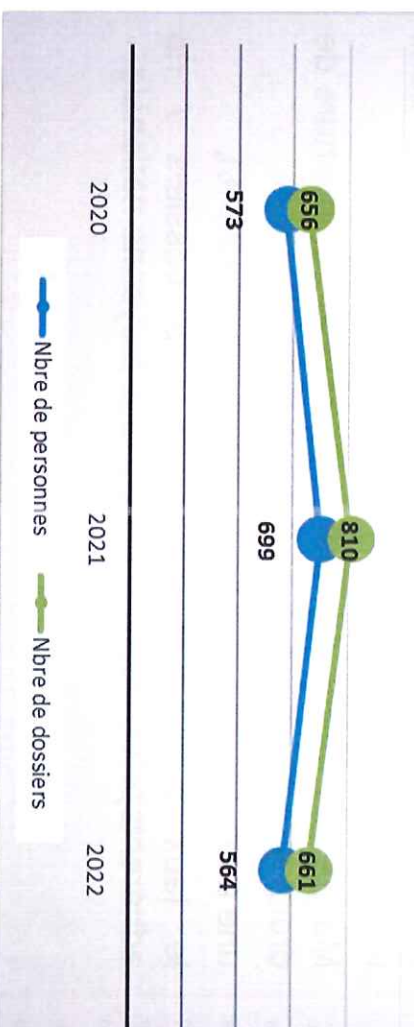
L'ouverture de droits correspond à la demande de prestations initiale lorsqu'un agent passe en demi traitement.

Malgré une baisse du nombre de dossiers d'ouverture de droits en 2022 par rapport à 2021 (- 8,2%) et une augmentation du nombre d'adhérents (+2,3%), le taux d'ouverture de droits ((nb dossiers / nb adhérents)x100) reste supérieur à la moyenne nationale.

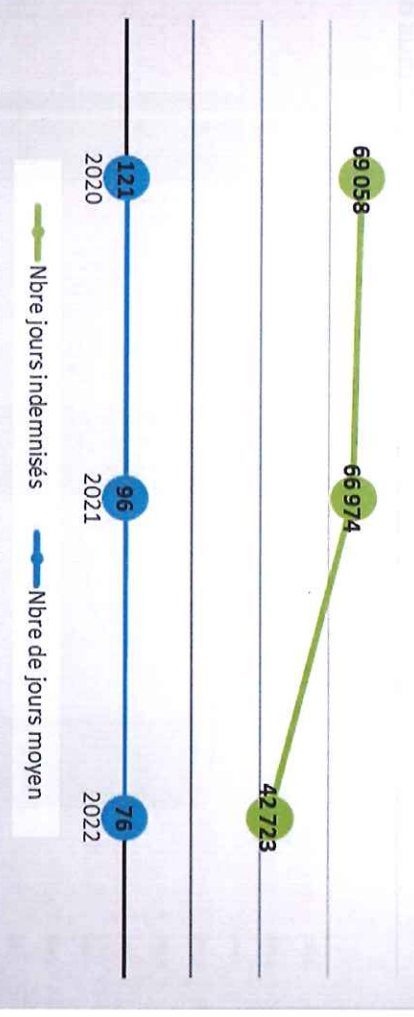
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnifiés

Ensemble de la convention (Survenance)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnifiés

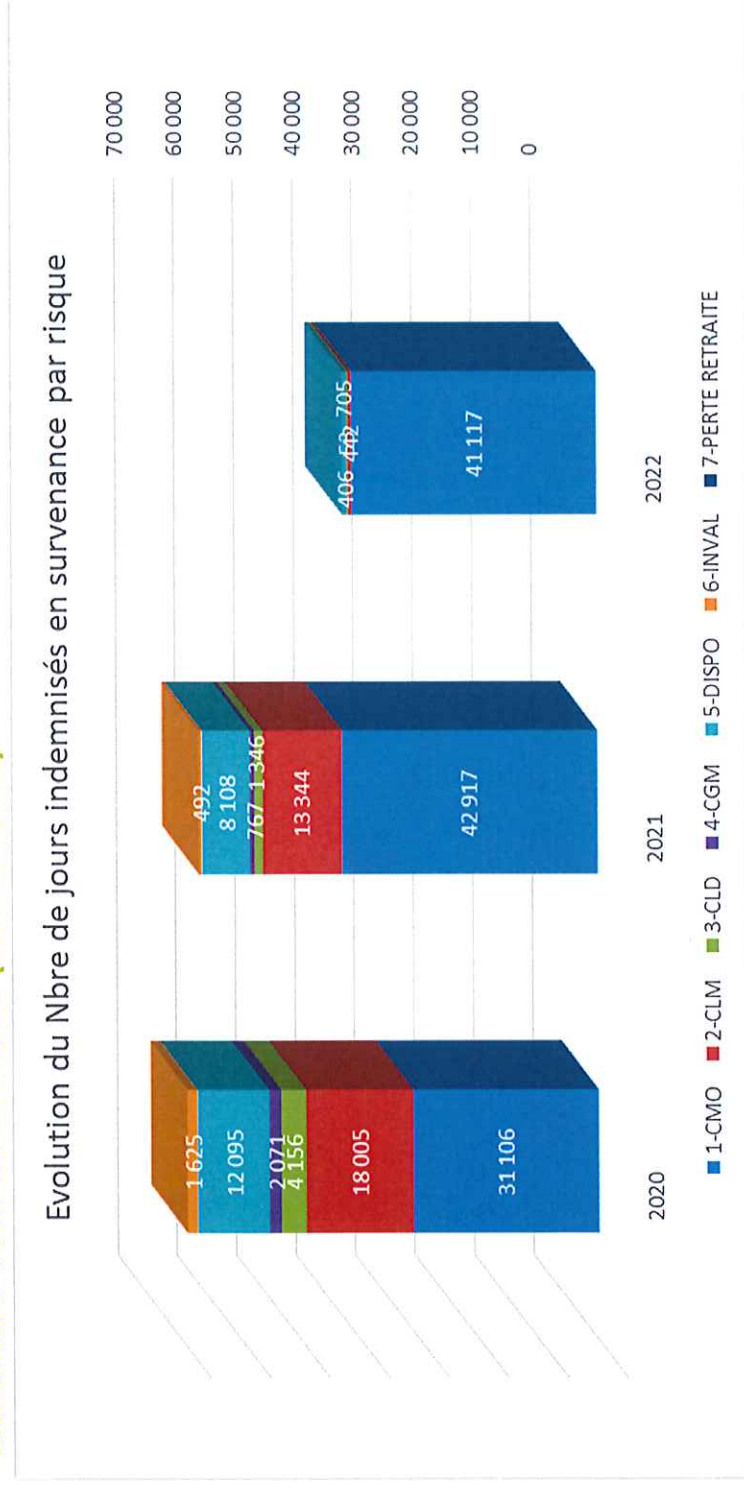


Evolution du nombre total et moyen indemnifiés et jours indemnifiés



2.4. La sinistralité : par type de congés

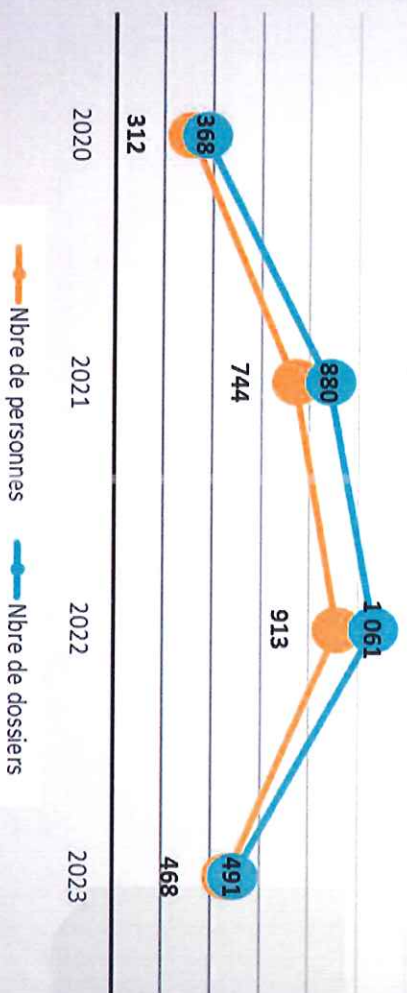
Ensemble de la convention (Survenance)



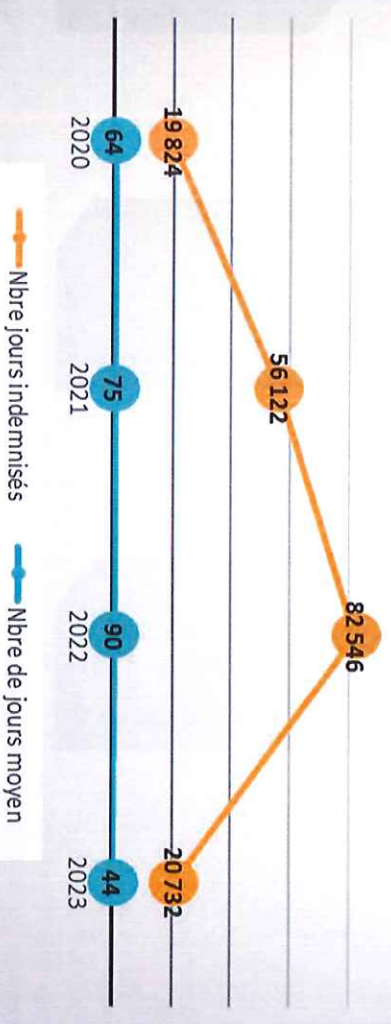
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Ensemble de la convention (par exercice comptable)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés



Evolution du Nbre total et moyen indemnisés

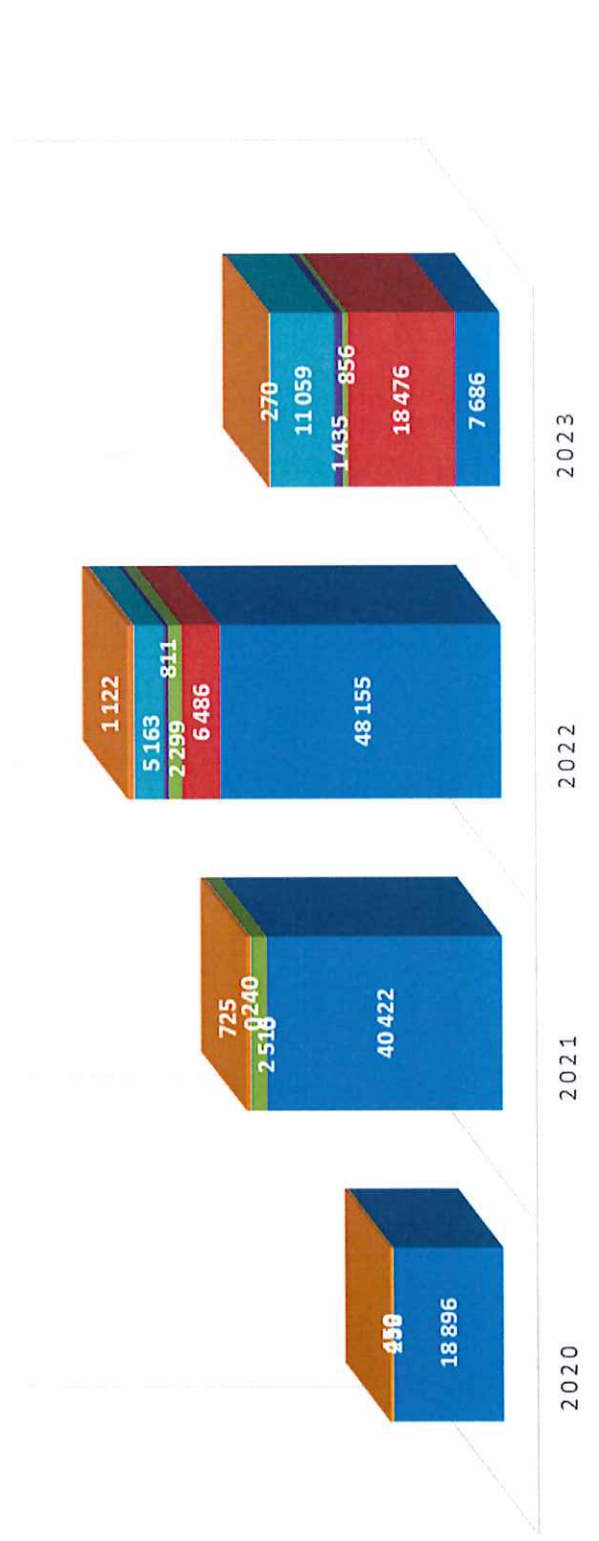


2.4. La sinistralité : par type de congés

Ensemble de la convention (par exercice comptable)

EVOLUTION DU NBRE DE JOURS INDEMNISÉS EN ENCOURS PAR RISQUE

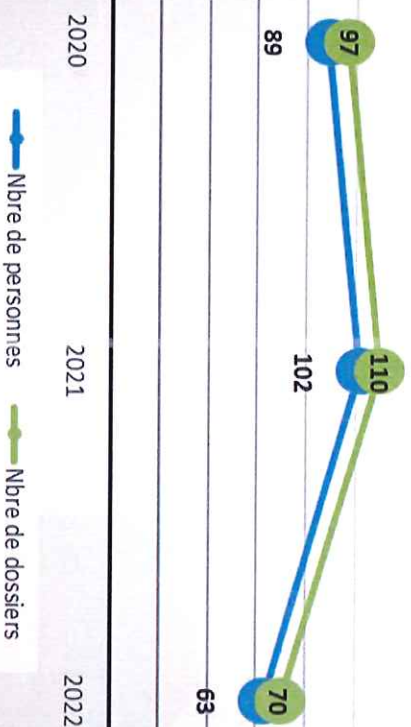
■ 1-CMO ■ 2-CLM ■ 3-CLD ■ 4-CGM ■ 5-DJSPO ■ 6-INVAL ■ 7-PERTE RETRAITE



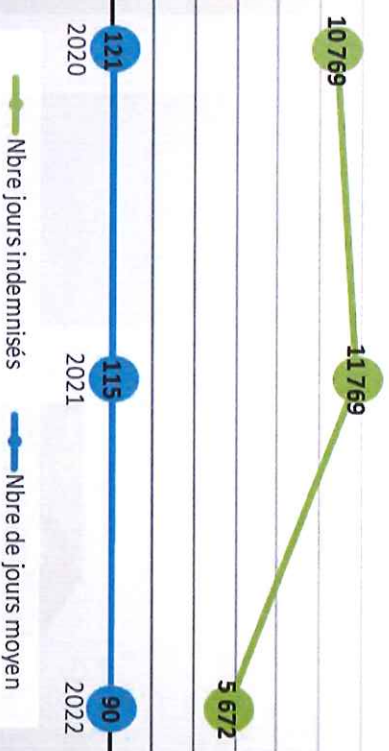
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Collectivités de moins de 50 agents (surveillance)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés

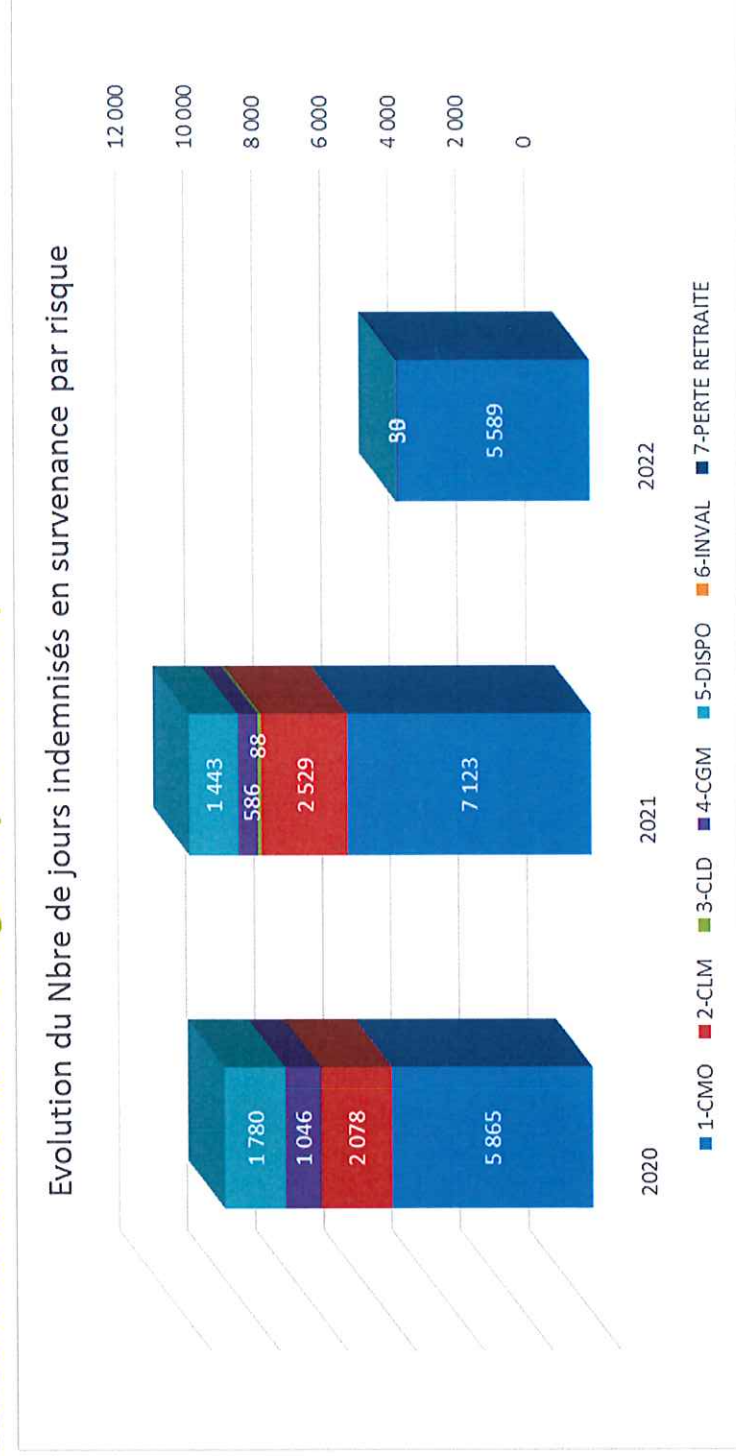


Evolution du nombre total et moyen indemnisés



2.4. La sinistralité : par type de congés

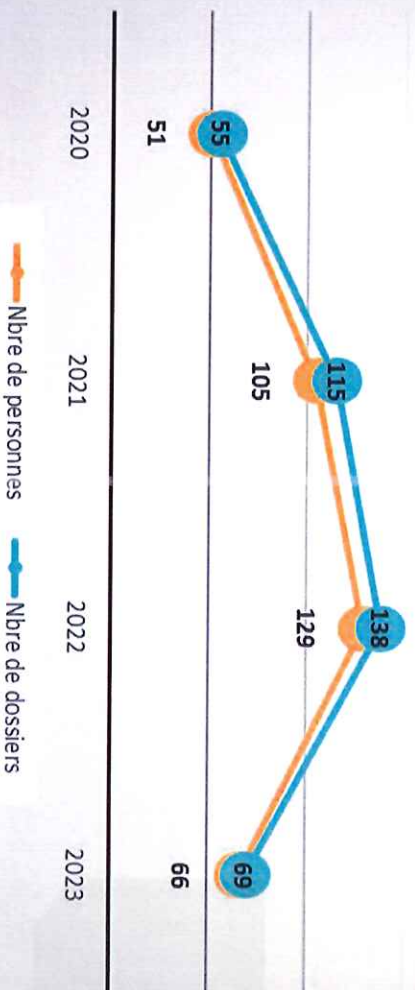
Collectivités de moins de 50 agents (survenance)



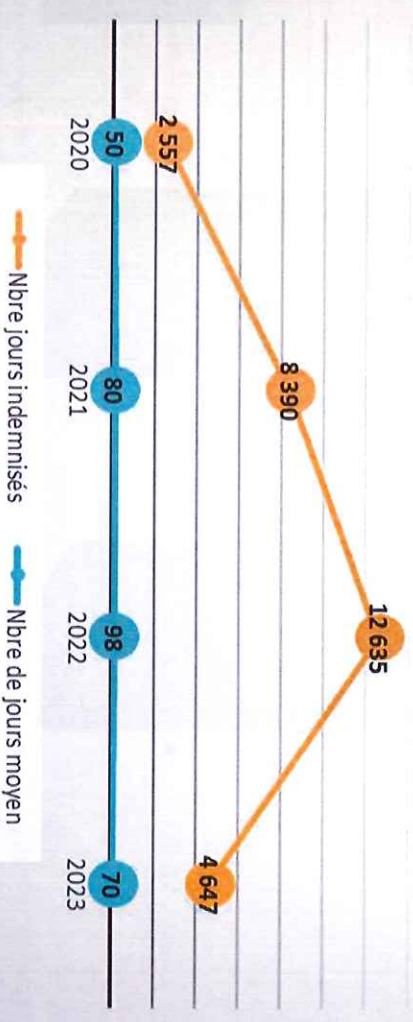
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Collectivités de moins de 50 agents (par exercice comptable)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés

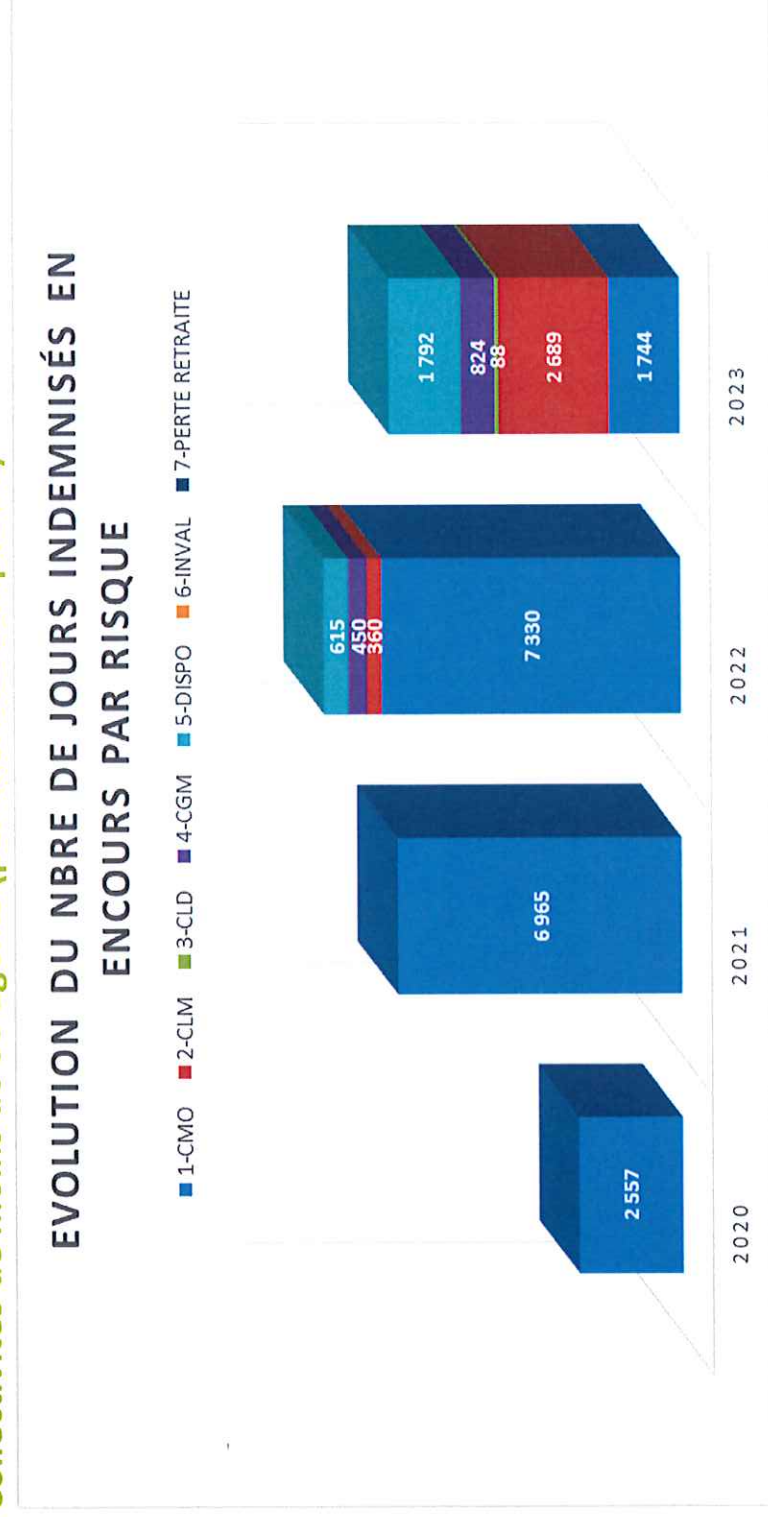


Evolution du Nbre total et moyen indemnisés



2.4. La sinistralité : par type de congés

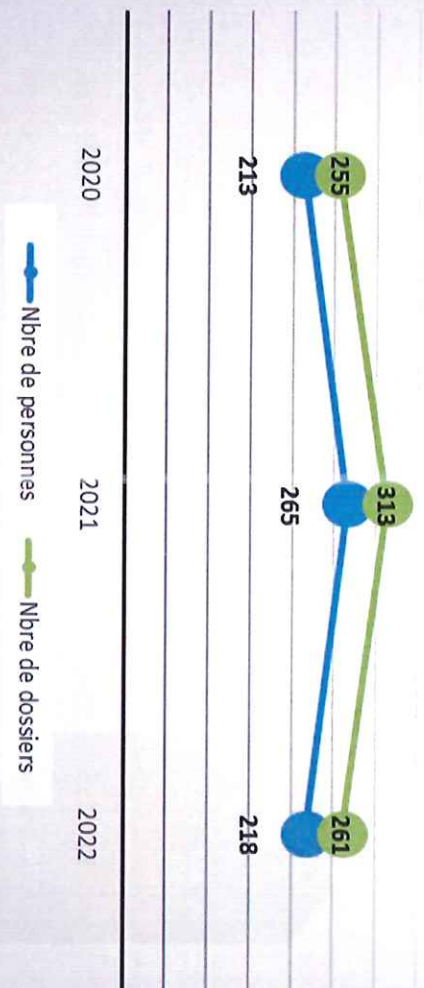
Collectivités de moins de 50 agents (par exercice comptable)



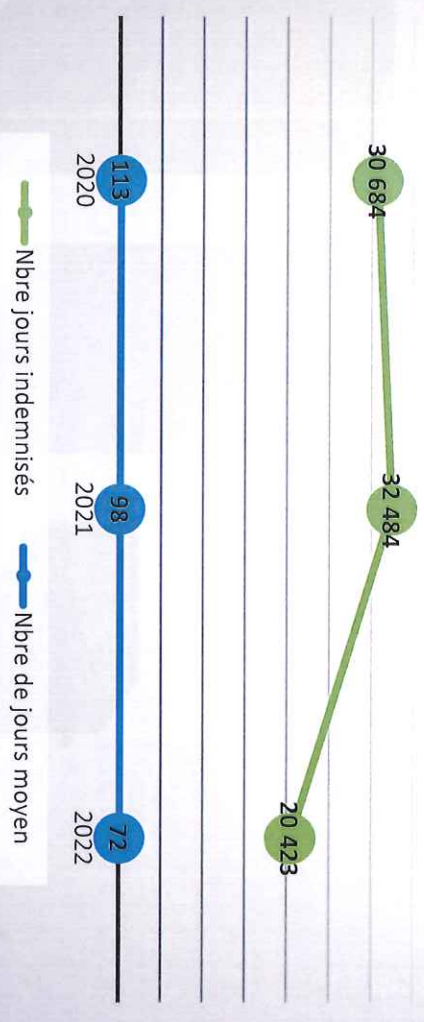
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Collectivités de 50 à 349 agents (surveillance)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés

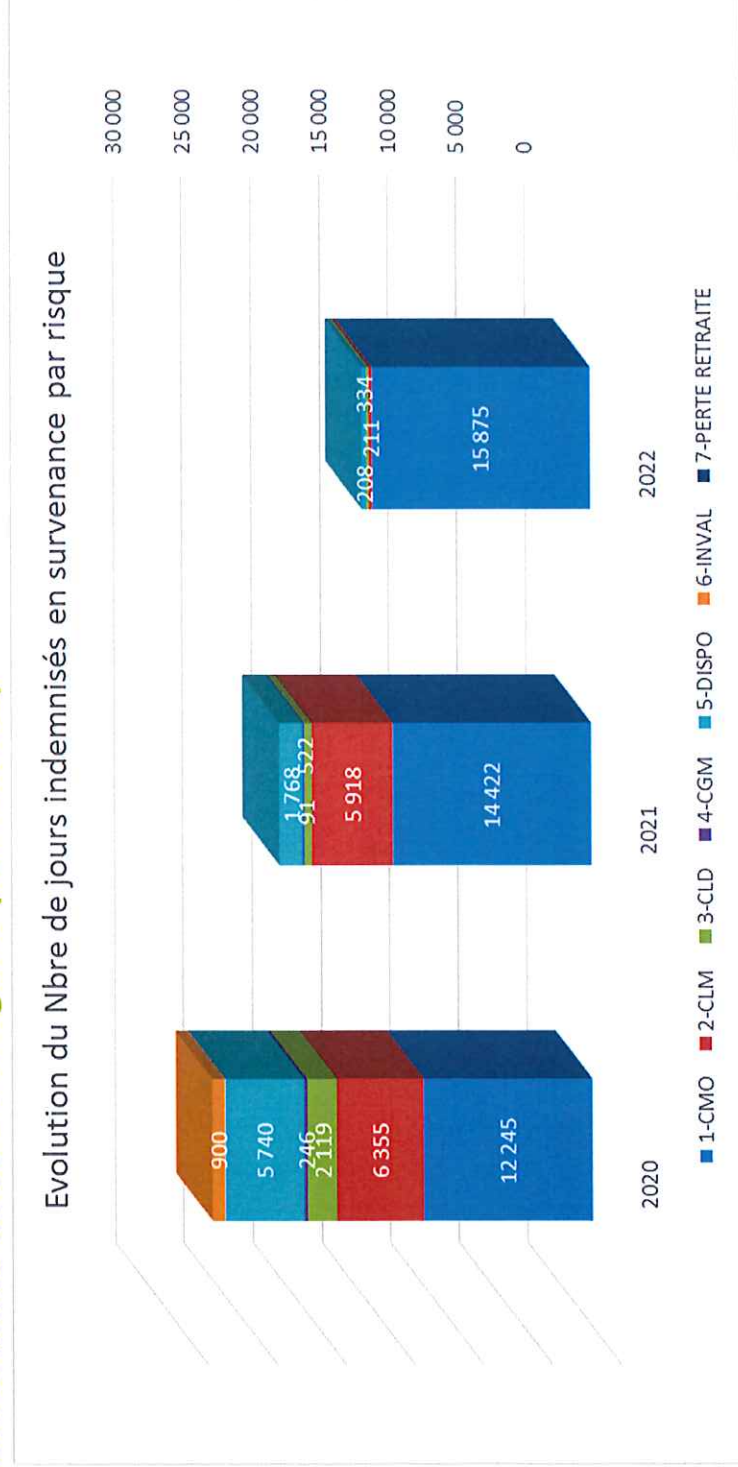


Evolution du nombre total et moyen indemnisés



2.4. La sinistralité : par type de congés

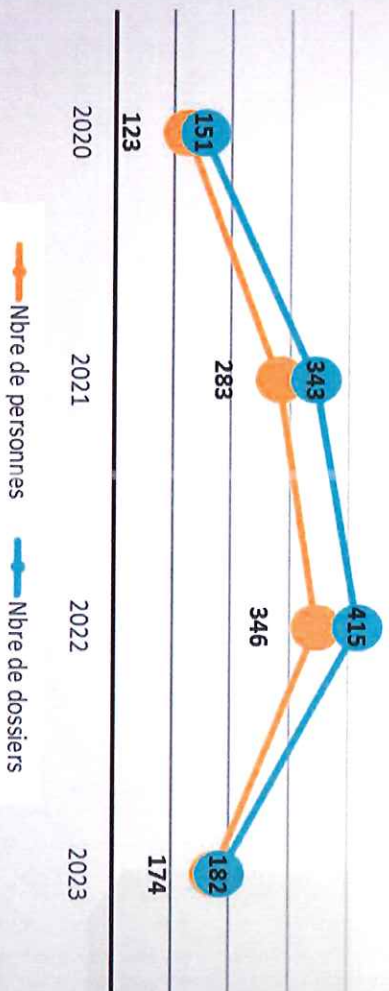
Collectivités de 50 à 349 agents (survenance)



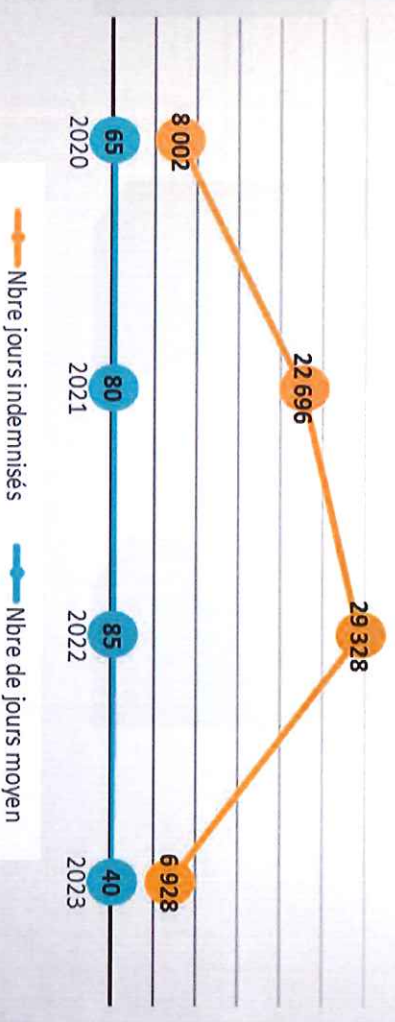
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Collectivités de 50 à 349 agents (comptable)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés



Evolution du Nbre total et moyen indemnisés



2.4. La sinistralité : par type de congés

Collectivités de 50 à 349 agents (comptable)

EVOLUTION DU NBRE DE JOURS INDEMNISÉS EN ENCOURS PAR RISQUE

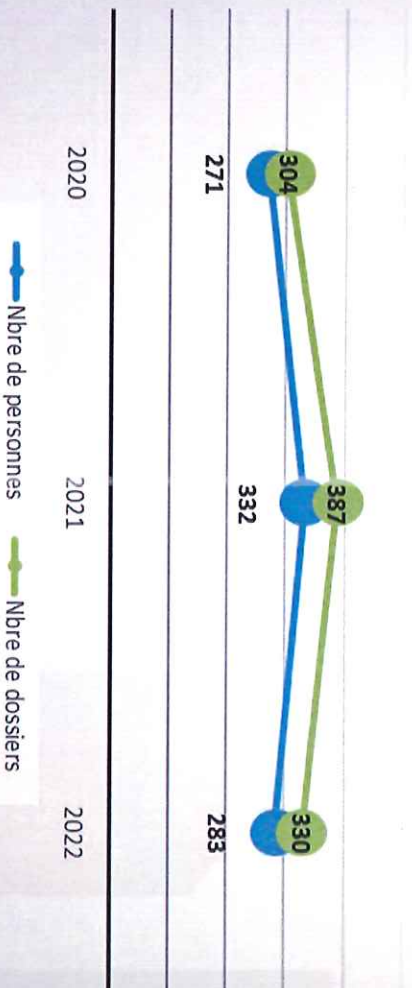
■ 1-CMO ■ 2-CLM ■ 3-CLD ■ 4-CGM ■ 5-DISPO ■ 6-INVAL ■ 7-PERTE RETRAITE



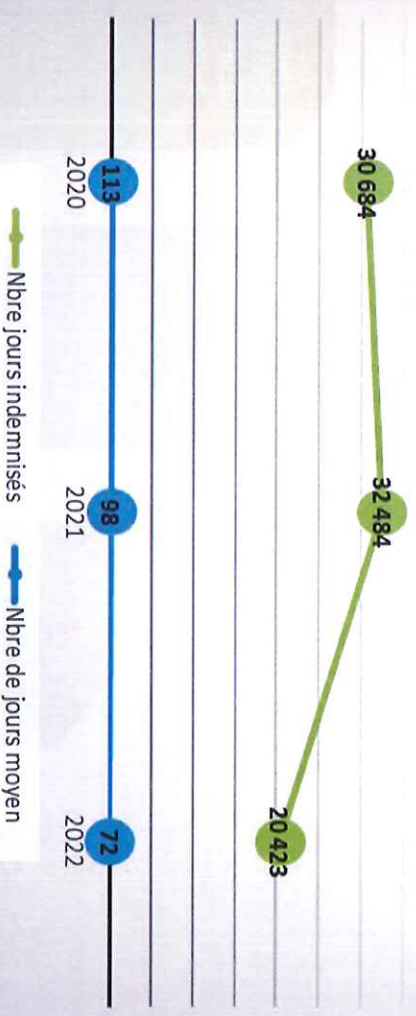
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Collectivités de 350 agents et plus (surveillance)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés

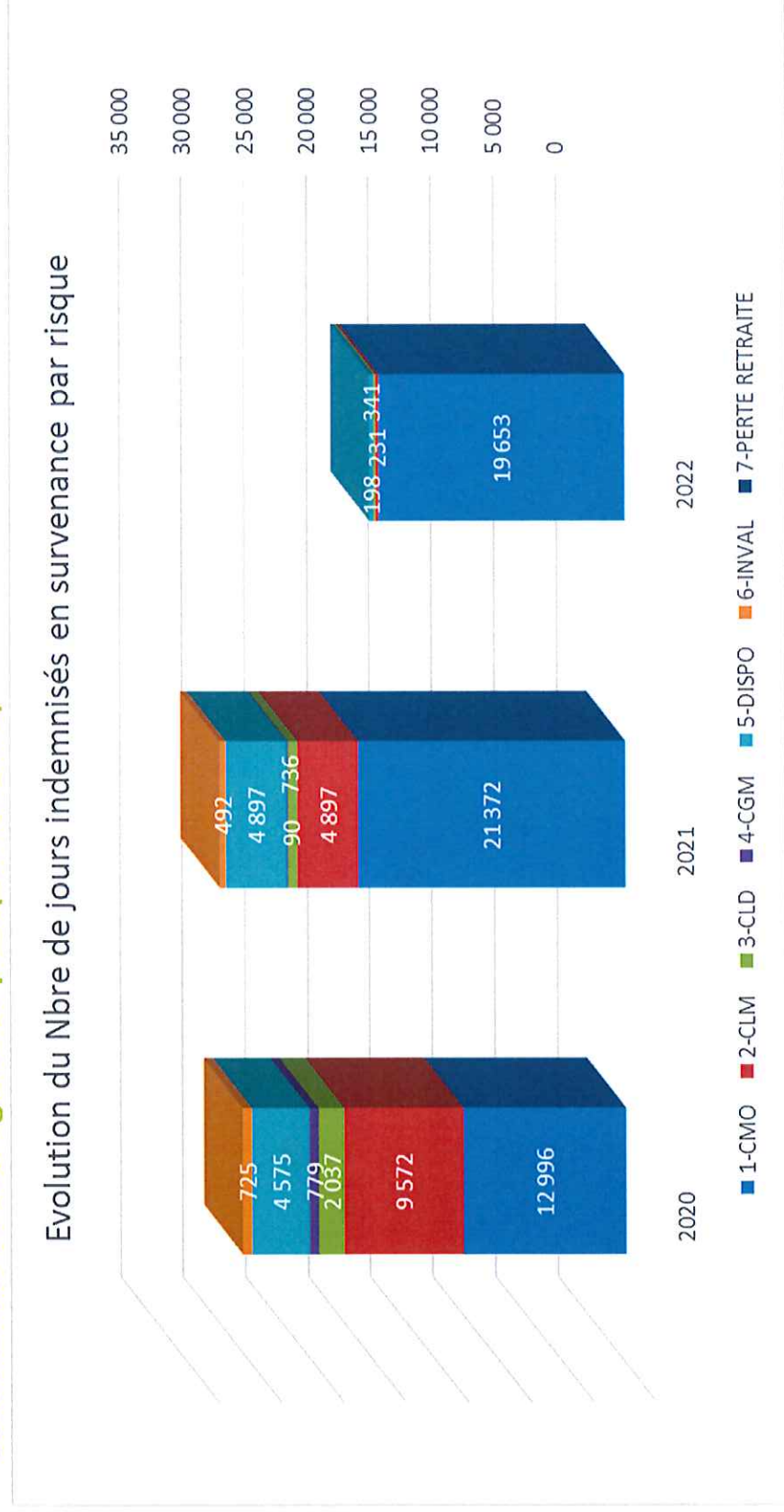


Evolution du nombre total et moyen indemnisés



2.4. La sinistralité : par type de congés

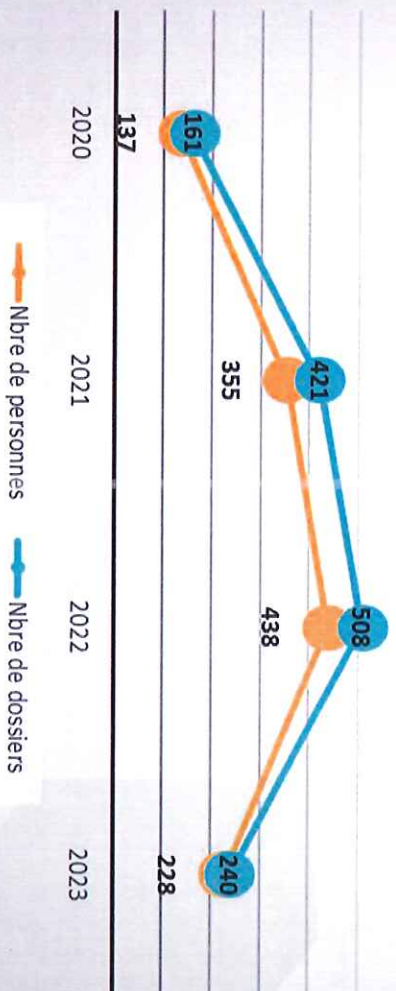
Collectivités de 350 agents et plus (survenance)



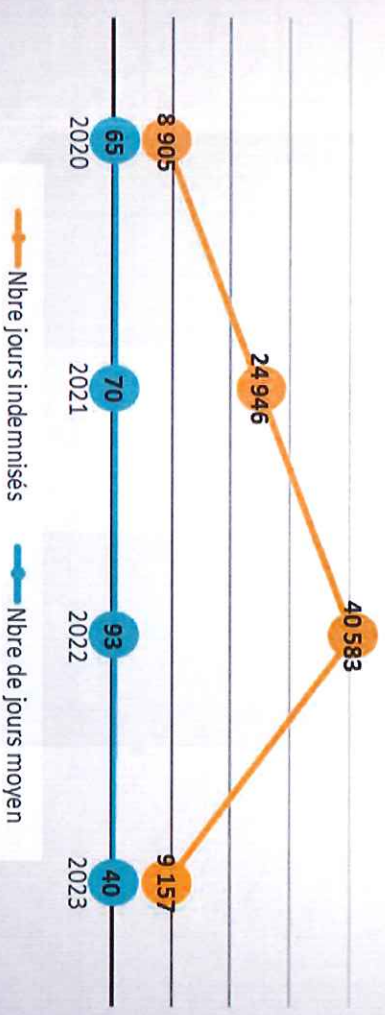
2.4. La sinistralité : personnes, dossiers et jours indemnisés

Collectivités de 350 agents et plus (comptable)

Evolution du Nbre total de personnes et de dossiers indemnisés



Evolution du Nbre total et moyen indemnisés



2.4. La sinistralité : par type de congés

Collectivités de 350 agents et plus (comptable)

EVOLUTION DU NBRE DE JOURS INDEMNISÉS EN ENCOURS PAR RISQUE

- 1-CMO
- 2-CLM
- 3-CLD
- 4-CGM
- 5-DISPO
- 6-INVAL
- 7-PERTE RETRAITE



Le compte de résultats

- Chaque année, la MNT transmet aux collectivités de plus de 150 adhérents son compte de résultat.



C'est le bilan financier du contrat global pour l'ensemble des risques puis par risque

- Le compte de résultat est une photo à l'instant de l'extraction des opérations financières du contrat.
- Il retrace les **opérations des 5 dernières années + 3 mois (au 31/03/N+1)**

- Le compte de résultat est **établi par année de survenance** c'est à titre à l'année de l'arrêt de l'agent (et non passage en demi-traitement/ou en date de règlement des prestations....)



- Toutes les prestations/provisions vont être rattachées à cet exercice



- Les comptes de résultat varient chaque année. Pour 2020-2022 (prestations arrêtées au 31-03-23)
 - 2020: prestations sur 3 ans et 3 mois
 - 2021: prestations sur 2 ans et 3 mois
 - 2022: prestations sur 1 ans et 3 mois

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de survenance sur l'ensemble des effectifs de la convention

ENSEMBLE DES RISQUES							
ANNEE	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT NET	P/C NET
2022	2 454 330	1 994 389	1 090 248	2 485 640	19 944	- 1 561 555	178%
2021	2 360 433	1 917 986	1 573 929	1 572 868	38 552	- 1 190 259	162%
2020	2 249 140	1 827 591	1 547 384	795 389	55 378	- 459 803	125%
2019	-	-	-	-	-	-	
2018	-	-	-	-	-	-	
Cumul	7 063 902	5 739 966	4 211 560	4 853 897	113 873	- 3 211 618	156%

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de survenance sur l'ensemble des effectifs de la convention

RISQUE INDEMNITES JOURNALIERES									
ANNEE	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT NET	P/C NET		
2022	1 941 630	1 578 708	1 033 312	2 016 777	15 787	- 1 455 594	192%		
2021	1 854 362	1 507 752	1 531 008	1 075 970	30 306	- 1 068 920	171%		
2020	1 799 546	1 463 182	1 522 563	590 449	44 336	- 605 494	141%		
2019		-			-	-			
2018		-			-	-			
Cumul	5 595 538	4 549 643	4 086 883	3 683 197	90 429	- 3 130 008	169%		

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de survenance sur l'ensemble des effectifs de la convention

ANNEE	RISQUE INVALIDITE						P/C NET
	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT NET	
2022	357 258	285 151	-	438 373	2 852	- 150 370	153%
2021	353 860	282 439	5 595	480 598	5 677	- 198 077	170%
2020	316 872	252 916	24 821	188 857	7 664	46 902	81%
2019	-	-	-	-	-	-	-
2018	-	-	-	-	-	-	-
Cumul	1 027 991	820 506	30 416	1 107 828	16 192	- 301 545	137%

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de survenance sur l'ensemble des effectifs de la convention

ANNEE	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	RISQUE PERTE DE RETRAITE				RESULTAT NET	P/C NET
			PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS			
2022	65 495	52 276	-	14 951	523	37 848	28%	
2021	64 423	51 421	-	11 847	1 034	40 607	21%	
2020	55 339	44 170	-	12 145	1 338	33 363	24%	
2019		-		-	-	-		
2018		-		-	-	-		
Cumul	185 258	147 867	-	38 943	2 895	111 818	24%	

2.5. Les données financières

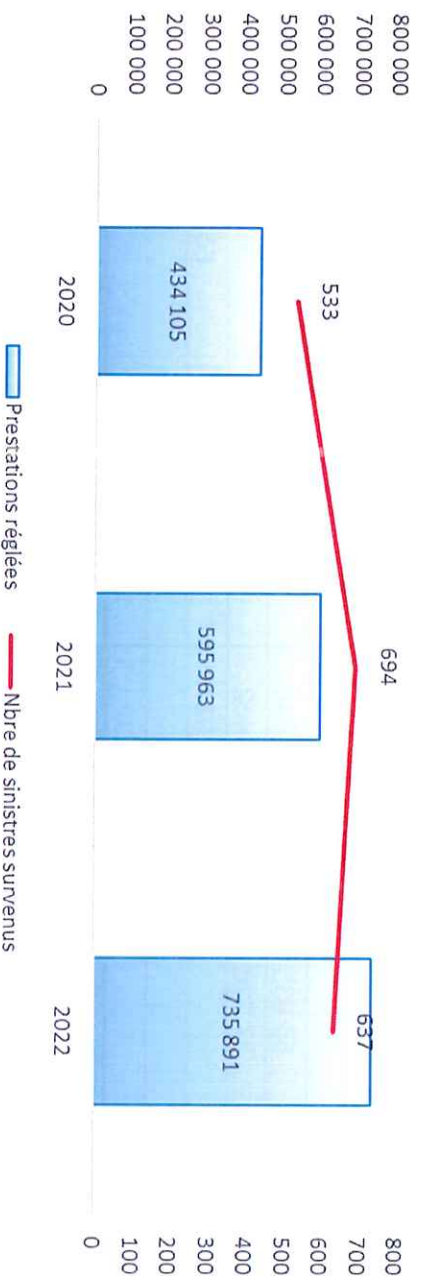
Compte de résultat par année de survenance sur l'ensemble des effectifs de la convention

ANNEE	RISQUE DECES/PTIA						P/C NET
	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT NET	
2022	89 947	78 254	56 935	15 540	783	6 561	92%
2021	87 787	76 374	37 326	4 452	1 535	36 131	53%
2020	77 382	67 323	-	3 937	2 040	65 425	3%
2019	-	-	-	-	-	-	-
2018	-	-	-	-	-	-	-
Cumul	255 116	221 951	94 262	23 929	4 358	108 117	51%

2.5. Les données financières

Montants de prestations versés en € (ensemble des effectifs de la convention)

Evolution des prestations générées en première année par la survenance de l'exercice



En 2020: moyenne de 814,46€ par dossier
En 2021: moyenne de 858,74€ par dossier
En 2022: moyenne de 1155,25€ par dossier

- L'augmentation peut être liée à 2 facteurs:
 - Hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022
 - Evolution des catégories touchées par l'absentéisme

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de surveillance: Collectivités de moins de 50 agents

ANNEE	ENSEMBLE DES RISQUES							P/C NET
	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT NET		
2022	237 672	193 248	114 085	266 616	1 932	- 185 521	196%	
2021	241 660	196 490	207 367	194 613	3 949	- 201 540	203%	
2020	221 573	180 157	190 034	68 849	5 459	- 73 266	141%	
2019	-	-	-	-	-	-		
2018	-	-	-	-	-	-		
Cumul	700 906	569 895	511 486	530 078	11 341	- 460 328	181%	

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de surveillance: Collectivités 50 à 349 agents

ANNEE	ENSEMBLE DES RISQUES							RESULTAT NET	P/C NET
	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS				
2022	679 458	552 456	402 438	759 716	5 525	-	604 173	209%	
2021	630 240	512 438	577 077	355 239	10 300	-	409 577	180%	
2020	650 246	528 705	618 814	243 357	16 020	-	317 446	160%	
2019	-	-	-	-	-	-	-		
2018	-	-	-	-	-	-	-		
Cumul	1 959 944	1 593 599	1 598 328	1 358 312	31 845	-	1 331 196	184%	

2.5. Les données financières

Compte de résultat par année de survenance: Collectivités 350 agents et plus

ANNEE	ENSEMBLE DES RISQUES							P/C NET
	COTISATIONS BRUTES	COTISATIONS NETTES	PRESTATIONS	PROVISIONS	PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT NET		
2022	1 024 499	833 004	516 789	990 445	8 330	665 900	180%	
2021	982 462	798 824	746 564	526 119	16 056	457 802	157%	
2020	927 727	754 320	713 715	278 244	22 857	214 781	128%	
2019	-	-	-	-	-	-		
2018	-	-	-	-	-	-		
Cumul	2 934 688	2 386 148	1 977 068	1 794 807	47 243	1 338 484	156%	

GARANTIES MAINTIEN DE SALAIRE

LES ÉVOLUTIONS DU RISQUE 2022

Impacts sur les cotisations et les garanties

3. Orientation 2024

3.1. ajustement des conditions contractuelles

Malgré une augmentation du nombre d'adhérents et une baisse du nombre de dossier d'ouvertures en 2022 par rapport à 2021, le déséquilibre du compte de résultat reste important avec une perte nette de - 1 561 555 €

Le taux de la cotisation peut évoluer, en cas d'aggravation de la sinistralité, de variation du nombre d'agents adhérents, d'évolutions démographiques ou de modifications de la réglementation, ayant un caractère significatif, conformément à l'article 20 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. Dans ce cas, le souscripteur en informe l'ensemble des agents ayant adhéré au présent contrat collectif.

Dans tous les cas, la majoration éventuelle maximale du taux de cotisation est plafonnée à 5% par an, hors évolution réglementaire et fiscale.

En corrélation avec ces éléments présentés, nous vous proposons un ajustement du taux de cotisation de +5% à effet du 1^{er} janvier 2024, sur l'ensemble des garanties, conformément aux dispositions prévues à l'article 28 des conditions générales de la convention de participation.

3.2. Les outils d'accompagnement

Convention MNT
Equilibre

Convention
remboursements
indus

MNT Psy

Le service prévention
MNT

3.3. Agents : comment les informer ?

Note d'information
mise à disposition

Permanences

Réunions
d'information

Intranet

CONTACT

Dimitri FRERE et Virginie Gonzalez-Sanchez
Responsables développement



Comptes de résultats 2022

MNT Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité –
SIREN 775 678 584

Document non contractuel